

DECLARATION DE PERFORMANCES

No. **DoP-DE-0142123 004 [DE]**

1. Code d'identification unique du produit :

0142123 004 (weber.xerm 844) CM 01P

2. Type, lot de production ou numéro de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction comme demandé sous l'Article 11(4) :

(Lot de production/ date de production/ numéro de série est imprimé sur l'emballage ou sur les documents accompagnants)

3. Utilisation(s) intentionnelle(s) du produit de construction, en accordance avec la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu lors de la fabrication

Produits d'étanchéité appliqués en forme liquide, à base de mortiers cimentaires modifiés par des polymères, de dispersions et de revêtements de résine réactive, utilisés sous des carreaux de céramique, pour des installations externes de carrelage sur les murs et les sols, ainsi que dans les piscines

4. Nom, nom enregistré ou marque enregistrée et adresse de contact du fabricant comme demandé suite à l'article 11(5) :

Saint-Gobain Construction Products Belgium NV/SA - Division Weber

Oostvaardijk 10

B-1850 Grimbergen

Tél : + 32 (0)2 254 78 54

Fax: + 32 (0)2 254 78 55

Web: www.weber-belgium.be

5. Si applicable, nom et adresse de contact du représentant autorisé pour lequel son mandat couvre les tâches spécifiées dans l'article 12(2) :

Non applicable

6. Système(s) d'évaluation et vérification de la consistance des performances du produit de construction comme établi dans l'Annexe V :

SEVCP système 3

7. Dans le cas d'une déclaration de performance d'un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

EN 14891 : 2017

Materialprüfanstalt für das Bauwesen, Braunschweig MPA laboratoire notifié n°0761 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 et a délivré un rapport d'essai

8. Dans le cas d'une déclaration de performance d'un produit de construction pour lequel une Attestation Technique Européenne a été émise :

Non applicable

9. Performance déclarée :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Adhérence initiale par traction	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	EN 14891 : 2017
Étanchéité à l'eau	Aucun passage d'eau	
Aptitude au pontage de fissures	$\geq 0,75 \text{ mm}$	
Aptitude au pontage de fissures à basse température (-5°C) (O1)	$\geq 0,75 \text{ mm}$	
Aptitude au pontage de fissures à très basse température (-20°C) (O2)	PND	
Adhérence par traction après action de la chaleur	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
Adhérence par traction après immersion dans l'eau	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
Adhérence par traction après action du lait de chaux	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
Adhérence par traction après cycles de gel/dégel	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
Adhérence par traction après après de contact avec de l'eau chlorée	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
Substances dangereuses	Voir FDS	

PND = Performance non déterminée

Notes du tableau :

- Colonne 1 contiendra la liste des caractéristiques essentielles comme déterminé dans les spécifications techniques harmonisées pour l'utilisation intentionnelle ou les utilisations intentionnelles indiquée(s) dans le point 3 ci-dessus,
- Pour chaque caractéristique essentielle reprise dans la colonne 1 et en accord avec les demandes citées dans l'article 6 du RPC, la colonne 2 contiendra la performance déclarée, exprimée en taux ou classe ou dans une description relative à la caractéristique essentielle correspondante,
- Pour chaque caractéristique essentielle reprise dans la colonne 1, la colonne 3 contiendra la référence date de la norme harmonisée correspondante et, si relevant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée.

Dans le cas où, conformément aux articles 37 et 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences auxquelles le produit répond :

Non applicable

10. La performance du produit identifié dans les points 1 et 2 est conforme avec la performance déclarée dans le point 9. Cette déclaration de performance est émise sous la seule responsabilité du fabricant identifié dans le point 4. Signé pour et au nom du fabricant par :

Bas Huysmans, Directeur Général

.....
(nom et fonction)

Grimbergen 6/12/2023

.....
(lieu et date de l'issue)



(signature)

.....
Annexes à la DDP en accord avec le RPC Article 6(5) et la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, Article 31 ou Article 33

1. (31) Fiche de données de sécurité (MSDS) : [disponible sur be.weber](#)
2. (33) Information sur les substances à risque : [Non applicable](#)